



Le mot du Maire

Dans ce numéro :

Informations mairie	2
Etat Civil	
Du côté de l'école	3
Travaux	4-5
Recensement 2026	6
Elections 2026	7
Fin du réseau cuivre	8
Festivités	9-12
Associations	
Services	13
Au conseil municipal	14
	18
220 bulletins distribués par vos élus	

L'ESPRIT
CREUSE



C'est dans un contexte politique toujours aussi difficile et anxiogène aussi bien au niveau national qu'international qu'a débuté cet automne.

Dans cette période plutôt morose la vie associative de la commune continue à fonctionner. Avant l'été une équipe de bénévoles, membres d'associations de la commune, se sont mobilisés pendant plus de deux mois pour la construction de deux chalets sur le site de Farges, ouvrages financés par la commune et l'association « Sports et Loisirs ». Après la construction du four à pain, je remercie tous les bénévoles qui ont œuvrés pour ces constructions de qualité qui permettent de contribuer au rayonnement de notre commune grâce aux manifestations qu'elles permettent et permettront à l'avenir d'organiser. Merci à l'équipe d'organisation de « Sports et Loisirs » qui permet le succès des mardis festifs en Juillet avec jusqu'à 750 repas servis par soir, de la brocante et de la soirée Food Truck ainsi qu'aux « Amis du Patrimoine » pour le Printemps de Saint Marc, la Fête des voisins, le Repas du 29 Aout, pardonnez-moi si j'en oublie.

En ce qui concerne la municipalité, beaucoup de travaux cette année avec le curage des lagunes de Farges, nécessaire après 32 ans de fonctionnement, et le gros chantier de la mandature qu'est la rénovation de la salle polyvalente qui, après quelques péripéties, a enfin commencé en Juillet. Le service de cantine a dû être déplacé sous le préau pour permettre les travaux et à la rentrée des vacances de Toussaint nous avons pu reprendre possession de la partie toilettes et cantine, nous espérons pouvoir utiliser l'autre partie de la salle pour les vacances de Février. A l'église, après le confortement de planchers et le changement d'une fenêtre, ce sont les abats son qui ont été changés, un vitrail va prochainement être posé dans la baie du fond de l'église. Un équipement pour expositions a également été posé et a permis de mettre en place une exposition de peinture fort appréciée cet été.

Le fonctionnement de la mairie est actuellement dégradé suite au départ inopiné de notre secrétaire en fin de contrat, un remplaçant est en place, nous avons recruté une nouvelle secrétaire qui doit entrer en fonction un peu avant Noël, tout devrait rentrer dans l'ordre début janvier.

Du 15 janvier au 14 Février nous allons organiser les opérations de recensement, il est très important pour la commune que vous répondiez, c'est à partir des données que vous allez fournir que sont calculées les dotations de la commune. Je vous invite donc à répondre rapidement, si possible sur internet, des courriers d'information vous seront distribués par les agents recenseurs début Janvier, puis des questionnaires les 15 ou 16 Janvier, la réponse est obligatoire.

Vous n'êtes pas sans savoir que les 15 et 22 Mars prochain nous allons renouveler le conseil municipal, personnellement je ne me représenterai pas, après 31 ans de présence au conseil municipal j'aspire à d'autres activités, je remercie les membres du conseil municipal actuel et des précédents pour ce que nous avons pu faire ensemble, toujours dans une bonne entente, et je souhaite bonne chance à la prochaine équipe.

A bientôt

Jean Louis JOSLIN



Ouverture de la mairie

Ouverture du secrétariat
(horaires temporaires jusqu'en décembre)



- Lundi : 13h15 à 18h15
- Mardi : 13h15 à 18h00
- Mercredi : 13h15 à 18h15
- Jeudi : 13h15 à 18h30

☎ 05 55 66 18 87

Mail : mairie.st.marc.a.frongier@orange.fr

Site web : <https://saint-marc-a-frongier.fr>



Page facebook de la mairie pour les infos en direct
(mairie de Saint Marc à Frongier)



État civil 1er semestre 2025

Naissance :

Abel BOUSTIE fils de Pauline et Lucas BOUSTIE (Saint Marc)	le 21 février
Jules JARDY fils de Audrey FENILLE et Nathan JARDY (Montrugeas)	le 20 juin
Chloé DELTORRE fille de Marie RAPINAT et Thomas DELTORRE (Farges)	le 17 juillet
Héloïse SAUCOURT fille de Jeanne FONS et Florian SAUCOURT (Farges)	le 12 octobre

Bienvenue aux bébés et félicitations aux parents

Mariage — PACS :

Laetitia DELBARRE et Florian SIMAO (Chambrouitière)	le 12 juillet
Fanny PRIOT et Sébastien VENDEOUX (Saint Marc)	le 16 août
Emma BOILEAU et Guillaume LARUE (Farges)	le 23 août

Félicitations aux couples

Nouveaux arrivants :

Nadia LARAVINE à Chambrouitière
Carole EMERY et Sébastien RIOU à Chambrouitière
Maéva RASSET à Congres
Frédérique et Alain OUDY à Farges
Thierry CORRIERAS à Congres
Kilyan JUGE à Farges
Derya et Huseyin ISIK, leurs filles au Bichaud

Bonne installation dans notre commune

Décès :

Suzanne MIOMANDRE épouse Kinet (Le Bichaud)	le 07 mars
Robert JANICOT (Le Monteil)	le 02 juillet
Mme Yvette CHABERT épouse DAUGER (Farges)	le 8 octobre

Toute notre sympathie aux familles



Commémoration du 63ème anniversaire du « Cessez le feu en Algérie »

Suite au dépôt d'une plaque commémorant l'événement l'an dernier, ce fut la première cérémonie d'hommage officielle du Cessez le feu en Algérie sur notre commune en présence de Mme la Sous-préfète d'Aubusson. Dépôts de gerbes pour la commune de St Marc par le maire JL Joslin, M Munné (FNACA Aubusson) et Mme la sous-préfète accompagnés par les enfants Elisa et Kris. Merci à Gérard Boussat et Jean Michel Rondier, portes drapeaux de la commune, les habitants présents et tout particulièrement JP Saintrapt ancien combattant de la guerre d'Algérie, M Bernard, R Dechampesme et R Janicot ne pouvant pas être présents.





Du côté de l'école

Les 23 et 24 juin, les élèves du RPI Blessac / Saint-Marc-à-Frongier se sont retrouvés à Saint-Pardoux-d'Arnet pour un séjour avec nuitée au sein du centre d'hébergement du Clos d'Arnet.

Tandis que les élèves de maternelle découvraient la vie de château, les élèves d'élémentaire ont participé à des activités culturelles et sportives : visite du château de Saint-Maurice-près-Crocq, course d'orientation, randonnée, visite du jardin remarquable de Lacore, atelier cuisine (recettes médiévales).

Les élèves des deux écoles, heureux de se retrouver pour ce voyage, ont pu célébrer ce plaisir lors d'un bal costumé. Un voyage qui a ravi petits et grands et qui fût possible grâce à la participation financière des municipalités, de l'Association des parents d'élèves "La récré Saint-Marc/Blessac" et des parents.



- 15 élèves CP CE1 avec maîtresse Thérèse DEGRAIS
- 18 élèves CE2 CM1 CM2 avec maîtresse Jennifer BONILLA DE LA PLATA

Année scolaire 2025/2026

Une année scolaire pleine de projets pour nos écoliers : classe extérieure, atelier cuisine en lien avec l'EHPAD du Mont à Aubusson, les habitants de la mare, sortie piscine, herbier, athlétisme..

L'école est une priorité pour notre commune, les prévisions des effectifs des rentrées 2026 2027 et 2028 sont plutôt encourageantes.

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Constats de rentrée										
R23	2	11	8	9	7	3	12	8	3	63
R24	1	9	12	8	8	7	3	11	8	67
R25	0	8	9	13	10	6	6	3	9	64
Prévisions à 3 ans										
R26	1	8	9	9	13	8	5	6	3	62
R27	2	12	9	9	9	11	7	5	5	68
R28	1	11	13	9	10	7	9	7	4	71

Représentants des parents d'élèves pour le RPI

Titulaires

- Amélie TRUCHON
- Simon GOYER

Suppléant

- David BARRAUD

Maternelle de Blessac

30 élèves répartis en 2 classes (13 & 17 avec 3 arrivées en janvier)



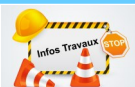
A la cantine, on mange au maximum, bio, local avec des produits issus d'une agriculture raisonnée.

Depuis la rentrée, avec l'objectif du respect de la loi EGALIM, Marie Noëlle s'approvisionne via une plateforme lui permettant de cuisiner des produits de grande qualité nutritive et gustative pour le plus grand plaisir des enfants.

Epaulée par Sandrine, elle a participé à la semaine du goût en octobre avec l'idée de faire découvrir de nouveaux produits et de nouvelles saveurs pour les 34 p'tits convives.

Bien manger pour bien apprendre et bien grandir





Gros travaux

• voirie communale

Réalisés : Congres

Farges : Intersections

Margnot

La Goutelle

Chambrouitière : Chemins

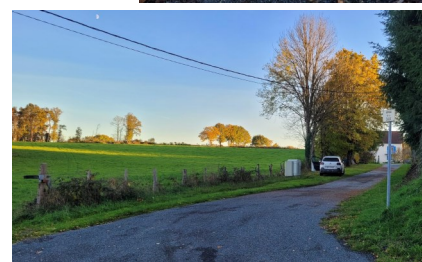
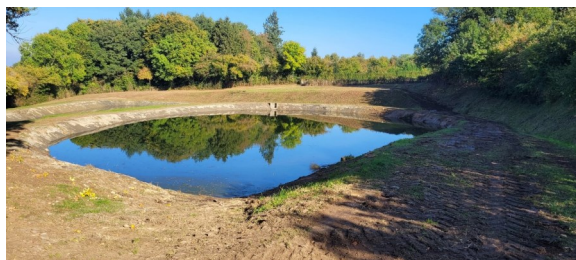
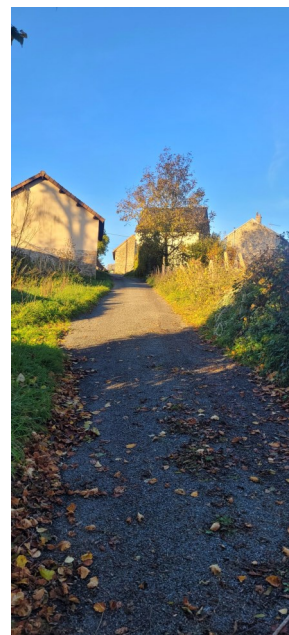
Bourg : accès garage communal

Plateforme container (cimetière)

A venir : point à temps ou/et reprise totale : Rue Dardalier, la Sagne, ancien puits (bourg), rue du Dognon (Farges), Lachaud, Montrugeas-Villescot, Chameyroux.

• Curage de la lagune de Farges

Evacuation des boues et
sécurisation des abords



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

En amont du conseil municipal du 23 avril, Julie DELOBEAU, cheffe de projet, et Claude BIALOUX vice-président de la communauté de communes Creuse Grand Sud ont présenté le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi porté par CGS.

La ComCom est accompagnée par le cabinet d'étude Auddicé Urbanisme (Clermont Fd), le projet est actuellement dans sa phase 1 (sur 4) de diagnostic. Il s'appuie sur des données objectives de notre territoire mais également plus subjectives voire prospectives.

Il s'agit de définir d'ici 4 à 5 ans un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale en remplacement du règlement d'urbanisme national (RNU) qui s'applique actuellement à notre commune (service instructeur AAA2.3).

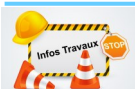
3 thématiques principales ont été retenues par les élus communautaires :

- Habiter le territoire
- Maintenir & développer l'économie
- Préserver nos patrimoines

Après la présentation de la méthodologie et du diagnostic, l'équipe municipale a travaillé sur une carte de la commune pour identifier ses spécificités (zones à préserver, secteurs dangereux, secteurs de rencontre des habitants...).

Des réunions publiques de restitution sont proposées le mardi 25 novembre à Felletin (salle Tibord du Chalard) ou le mardi 2 décembre à la salle polyvalente de Saint Maixant de 18h30 à 20h30, vous y êtes tous conviés.





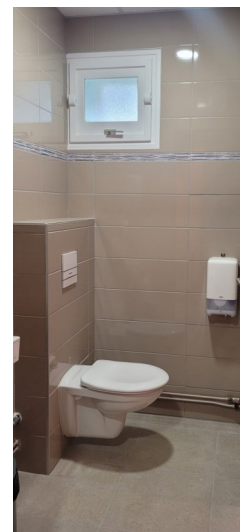
Travaux dans la salle polyvalente

Les travaux ont débuté début juillet, la partie sanitaire/cantine a été livrée fin octobre. Les sanitaires ont été changés avec l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite PMR, un nouveau carrelage et de la faïence sur les murs. La partie bar a été légèrement modifiée et la cantine repeinte avec un lino en revêtement de sol plus pratique pour le nettoyage. Des réunions hebdomadaires supervisées par Michel Ollier permettent un suivi au quotidien du chantier.

Un ensemble aux couleurs « vert campagne » pour redonner un sacré « coup de jeune » à la partie cantine qui gagne en luminosité. Les convecteurs électriques ont été changés, ils serviront d'appoint lors de la mise en place de la pompe à chaleur.

La cantine sous le préau réaménagé!

La halte-garderie et la cantine ont dû être délocalisées en septembre et octobre. Merci à nos agents, Marie Noëlle, Sandrine, Daniel et Patrick mobilisés pour un accueil de qualité.



Aire de loisirs de Farges

Deux petits bâtiments inférieurs à 20m² et en bois du Limousin ont été montés en à peine 6 mois. Ils faciliteront l'organisation et le travail des bénévoles qui animent le lieu (marché, pétanque, mardis festifs, brocante...). Une équipe organisée et motivée pour le montage et les raccordements de ces 2 constructions en dur qui abriteront un espace cuisine pour l'un et un espace buvette pour l'autre. Un élan collaboratif des bénévoles de l'Amicale Saint Marc Sports & Loisirs et des Amis du patrimoine de Saint Marc, altruistes qui prennent de leur temps et s'unissent pour un projet commun toujours dans la bonne humeur.

Un financement partagé avec la municipalité pour un équipement qui bénéficiera à toutes les associations de la commune souhaitant organiser une manifestation sur ce site emblématique. Lors de l'inauguration, les participants se sont remémorés toutes les étapes du chantier, de la feuille blanche jusqu'aux derniers aménagements, grâce à une rétrospective photographique.





Recensement du 15 janvier au 14 février



Le recensement de la population, c'est simple !

Deux agents recenseurs, Florence TRUCHON et Pauline BOUSTIE, habitantes de notre commune, vous rendront visite début janvier pour vous remettre une enveloppe d'informations à entête de la mairie. Les réponses au questionnaire pourront **se faire en ligne (à privilégier svp)** ou sur un document papier. Les agents pourront vous accompagner en cas de besoin.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune, St Marc à Frongier comptait 427 habitants lors du dernier recensement (2020). Il a lieu tous les 5 ans (année blanche COVID).

Le recensement de la population, c'est utile !

Ses résultats déterminent la participation de l'État au budget de notre commune : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.



En y répondant, vous nous permettez d'ajuster au mieux nos actions (fonctionnement, investissement) aux besoins de tous, en matière d'équipements collectifs (écoles, salle polyvalente...) ou de services à développer.

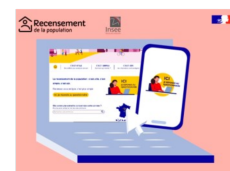
Le recensement de la population, c'est sûr !

Les questionnaires du recensement ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Ce sont des données DECLARATIVES destinées à l'INSEE qui serviront UNIQUEMENT à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche.

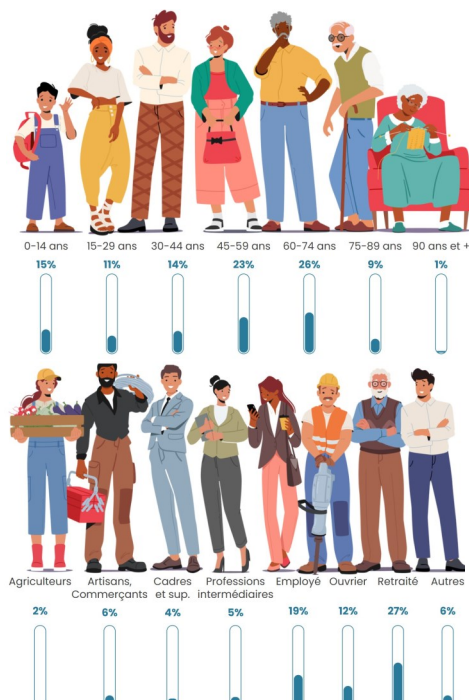
Votre nom, votre prénom et votre adresse sont nécessaires afin de vérifier qu'il n'y a ni oubli ni doublon dans les données du recensement. Les noms et prénoms seront supprimés des fichiers au plus tard le 31 décembre 2027. Les traitements de données personnelles mis en œuvre par l'INSEE à des fins statistiques sont conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire et gratuit
Se recenser, c'est construire l'avenir de notre commune.

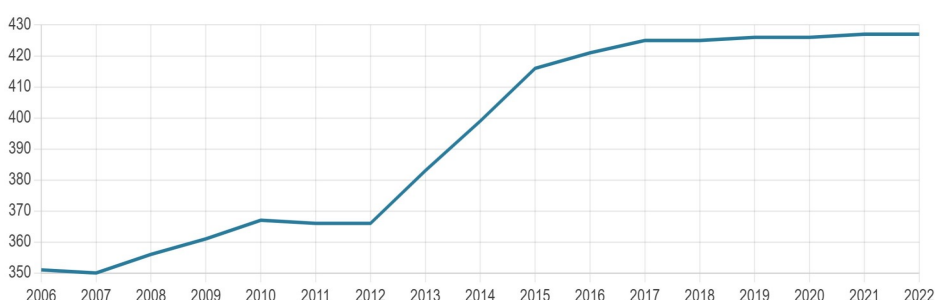
Statistiques de notre commune
sur le site web de l'INSEE



Si vous êtes absent de chez vous
sur la période du recensement,
merci de le signaler en mairie



Evolution du nombre d'habitants





Elections municipales 2026, les nouvelles règles



Depuis la loi du 21 mai 2025, le mode de scrutin des conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants est identique à celui des communes de 1 000 habitants ou plus. Avec une population comprise entre 100 et 499 habitants, il **faudra élire 11 conseillers municipaux sur notre commune (dérogation possible à 9)**.

Le mode de scrutin aux élections municipales 2026 est un scrutin de liste proportionnel (avec une prime de 50% pour la liste arrivée en tête) à deux tours. **Les listes doivent respecter la parité, c'est-à-dire être composées d'une alternance obligatoire une femme, un homme ou inversement.**

Un bulletin avec des noms rayés, ajoutés ou avec une modification de l'ordre de présentation, un panachage de listes sera classé comme nul.

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir (prime majoritaire). Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé. Lors du second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. Les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

L'ordre des candidats sur les listes n'augure en rien les postes de maire et d'adjoints. Le maire est élu par les conseillers municipaux à bulletin secret lors du conseil municipal qui suit l'élection. Les adjoints sont élus par liste qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

A noter également, peu importe combien de personnes viennent voter, il n'y a plus besoin que les suffrages obtenus représentent au moins le quart des électeurs inscrits pour être élu au 1er tour

Le dépôt d'une déclaration de candidature est exigé pour chaque tour de scrutin (26 février pour le 1er tour et 17 mars pour le 2ème tour le cas échéant). Il n'est pas possible de candidater au second tour sans être candidat au premier tour. Un candidat ne peut l'être que dans une seule circonscription électorale.

Vote blanc ou vote nul : quelles différences ?

Vote blanc



Une enveloppe vide



Un bulletin vierge dans l'enveloppe

Vote nul

Un bulletin sans enveloppe



Un bulletin non réglementaire



Un bulletin annoté



Un bulletin déchiré



Comment s'inscrire en ligne sur les listes électorales ?



01

Je me rends sur le téléservice en ligne à l'adresse www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Elections »



02

Je crée mon compte personnel service-public (ou je m'identifie via FranceConnect)



03

Je rentre mes informations personnelles et j'indique le code postal de la commune où je souhaite m'inscrire



04

Je fournis les informations et pièces justificatives* demandées, soit numérisées, soit par voie postale

* Pièce d'identité et justificatif de domicile

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026.

Cette inscription peut se faire en ligne ou en se rendant à la mairie.

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.



Tic tac tic tac... la fin du réseau cuivre!

Fermeture du réseau téléphonique cuivre et Internet ADSL sur notre commune, **IL EST TEMPS DE PASSER À LA FIBRE !**

Dès maintenant, préparez-vous à passer à la fibre pour éviter la coupure de vos services télécoms (téléphone, Internet, téléalarme, télésurveillance...) au plus tard **le 31 janvier 2027**.

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau télécom historique en cuivre, ouvert il y a plus de 50 ans, a atteint ses limites. Orange (ex. «France Telecom») a donc décidé de fermer progressivement et par lot de communes le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire. Désormais, le réseau public de fibre optique déployé sur la commune grâce à nos collectivités devient donc le réseau fixe de référence pour répondre aux besoins des particuliers et des professionnels en matière de services télécoms.

Cette fermeture **ne signifie pas pour autant la fin du téléphone fixe et des autres services utilisés au quotidien** (Internet, télévision, Vidéo à la demande, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services est d'ores et déjà disponible sur le réseau public fibre ouvert sur notre commune. Pour y accéder, il faut **vous abonner à la fibre auprès d'un opérateur**. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision si vous souhaitez uniquement conserver une ligne téléphonique fixe. Sur le réseau public fibre, vous pouvez parfaitement choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Si vous n'êtes pas encore passé à la fibre, il faut sans tarder vous y préparer pour éviter la coupure de vos services au plus tard le 31 janvier 2027. Notre commune est totalement fibrée avec 327 points de raccordement, tout le monde est concerné et peut se raccorder au réseau (particulier, professionnel, mairie, école...) ; que vous ayez seulement le téléphone fixe ou que vous utilisiez d'autres services (Internet, TV, services spéciaux, etc.). **En revanche, si vous êtes déjà passé à la fibre, vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture.**

Comment passer à la fibre pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services après le 31 janvier 2027. Anticiper est d'autant plus important que le raccordement de votre habitation ou de votre local professionnel au réseau public fibre peut parfois nécessiter des travaux pour tirer la fibre jusqu'à chez vous, comme des travaux d'élagage ou de remise en état de gaine (dans 2 % des cas). Il est donc essentiel d'anticiper ces éventuels travaux qui peuvent parfois durer plusieurs semaines.

Les étapes pour passer à la fibre :

1 - Vérifier que votre adresse a bien accès à la fibre. Soit sur le site Internet de Nouvelle-Aquitaine THD (NATHD) : <https://www.nathd.fr/eligibilite>, soit en appelant NATHD au 0806806006, du lundi au vendredi, de 8h à 19h. Prix d'un appel local - Service gratuit.

2 - Si votre adresse a accès à la fibre, rapprochez-vous de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire un abonnement à la fibre.

Votre opérateur (Orange, Free, Bouygues, SFR...) vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à porter attention à ces communications et assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur.

Pour en savoir plus : <https://www.nathd.fr> - 0 806 806 006





La vie des associations



L'association des parents d'élèves « La Récré » des écoles de Saint Marc et Blessac organise des manifestations thématiques toute l'année pour le plus grand plaisir des enfants et des parents, elles servent à financer des activités dans les deux écoles.

Pour clôturer l'année scolaire, la fête des écoles a eu lieu le 5 juillet dans une bonne ambiance et avec des jolies représentations de la part des élèves.

Des parents nombreux sont venus voir les enfants chanter et danser.

Bravo aux maîtresses et ATSEM/AESH d'avoir préparé cette représentation et merci pour leur aide durant l'année scolaire.

Avant de se séparer, « La Récré » a voulu souhaiter un bon départ à nos 7 élèves de CM2. Ceux ci sont repartis avec leur totebag personnalisé remplis d'un guide de survie pour la 6ème et d'un stylo 4 couleurs pour penser à la primaire et commencer le collège du bon pied !



Les godillots de Saint Marc : Un très bon bilan et une page FB

Un club de randonnées aux propositions multiples pour ses 41 adhérents.

Randonnées du dimanche, marches du mercredi, marches nordiques du samedi encadrées, voyages, rdv festifs... la randonnée sous toutes ses formes!

Un club dynamique et ouvert à tous, chacun marche à son rythme dans une ambiance très conviviale sous la houlette de leur présidente Marie Claude DAUBUSSON.



Nouveauté 2025 : une page Facebook pour se tenir informé du planning des randonnées, rdv festifs, partage de photos lors des balades... A ajouter dans vos favoris pour ne rien manquer de l'actualité riche du club.

<https://www.facebook.com/share/1A4PgKAmN8/>

Infos : Marie Claude DAUBUSSON (Vitrac) : 05 55 83 83 05 ou 06 15 21 11 55

Site Internet : <https://lesgodillotsdestmarc.jimdo.free.com/> lesgodillotsdestmarc@gmail.com



Fédération des Associations
de Chasseurs aux Chiens Courants

ACCA Saint Marc à Frongier

L'ACCA de Saint Marc compte 35 sociétaires dont trois femmes pour cette saison de chasse. Ils régulent les populations animales et participent à la surveillance des espèces.

Il est programmé un repas steak de cerf au printemps.



Président : Emmanuel JEANDEAUX 06 71 40 56 84

Co-Président : Daniel ROUGIER

Secrétaire : Patrick DEJARIGE

Trésorier : Laurent GRAFF



Festivités, vivre ensemble



Record de fréquentation battu cette année pour les 3 mardis festifs et la brocante de Farges du samedi 09 août.

Jusqu'à 750 personnes réunies les mardis soir pour passer un moment convivial autour d'un repas à thème et de la bonne musique qui incitait à danser.

Michel Brunet et son équipe de bénévoles ont fait face à cette affluence avec bonne humeur et agilité. Succès également de la brocante de Farges « le phénomène Creusois » avec 250 exposants et une organisation parfaite particulièrement pour les accès sécurisés au site avec le parking et les aménagements piétons.



Compte tenu des travaux de la salle polyvalente, l'amicale n'organisera pas le réveillon du nouvel an cette année.

L'assemblée générale est programmée pour décembre.

N'hésitez pas à rejoindre l'amicale et partager des moments conviviaux.

Contact : 06 85 86 54 00

Président : Michel BRUNET

Trésorière : Yolande TOURNADE

Secrétaire : Esmeralda TOURNADE



Les Cuivres Fondus, une fanfare qui fait vibrer Saint-Marc-à-Frongier

Créée pour renouveler l'offre musicale dans le sud du département et favoriser le partage, la fanfare Les Cuivres Fondus rassemble vingt membres, dont dix-huit musiciens. Les répétitions du jeudi soir se déroulent dans la bonne humeur, au service d'un répertoire varié et festif.

Après dix sorties cette année, dont une participation remarquée au marché de printemps, le groupe prépare déjà deux concerts pour 2026, poursuivant sa mission de faire rayonner la commune par la musique.

Faites le savoir autour de vous et rejoignez la troupe !
contact : 06 74 60 42 14



Association Bulle d'Amour, garde d'enfants

30 familles bénéficient des services d'Ophélie, Laetitia et Léa. Des horaires atypiques et adaptés à chaque situation. De nombreuses propositions offertes aux enfants selon son âge : sorties, voyages, séances photos, Halloween, Noël, spectacles, projets inter-générationnels...

Une équipe de 3 professionnelles de l'enfance très dynamique pour le plus grand bonheur des enfants et des parents.
Renseignements : Tél : 06 42 33 95 78

Un espace de jeux sécurisé et aménagé a été créé en face de la MAM pour profiter de l'extérieur à l'arrivée des beaux jours.





Festivités, vivre ensemble



Exposition estivale à l'église de Saint Marc.

Pierre MARESCAU, peintre connu et reconnu installé à Saint Quentin la Chabanne, a présenté des extraits de son journal de bord.

De nombreux amateurs d'arts et visiteurs ont pu admirer ses toiles tout en découvrant notre église ouverte tous les jours grâce à Philippe Truchon et Alain Priot.



Vitraux à l'église

Vous aurez sûrement remarqué que l'église de Saint Marc ne possède pas de vitraux. La proposition de Thierry GUILLOTEAU, maître verrier, de l'atelier L'antre à Verre situé à Vallière, a retenu l'attention du conseil municipal pour la création et l'installation d'un vitrail central au niveau du chœur fin décembre.



Messe de la Saint Roch à Montrugeas.

70 personnes réunies pour célébrer Saint Roch à la chapelle de Montrugeas le dimanche 10 août.

Procession vers la croix après la messe célébrée par l'abbé Marie-Debrice TIOMELA.

Un hommage a été rendu à Mme LEGATE qui avait œuvré pour maintenir cette tradition. Merci à Martine COUEGNAS (Chambrouitière) d'avoir repris le flambeau.

Un moment convivial a clôturé la célébration.

Une randonnée balisée de 3 km au départ de la chapelle permet de découvrir ce patrimoine culturel dont la fontaine Saint Roch.



O BON SAINT ROCH:

R/ O bon St Roch, puissant patron (bis)
Protège nous sur cette terre
Et jusqu'à notre heure dernière
Nous t'aimerons! nous t'aimerons!

2- Plus tard, oublieux de ton rang,
Tu quittas palais et richesse
Pour porter tes soins, tes tendresses
Aux petits, aux pauvres, aux souffrants.

1- Tu naquis de parents pieux,
Ah! grand saint! que ta vie est belle,
Pour prier Dieu dans la chapelle,
Tout enfant, tu laissais tes jeux.

3- On te voit, le bourdon en main,
Aller, indigent volontaire,
Mener une existence austère
Dans le grand empire romain.



Festivités, vivre ensemble



Inauguration du four à pain communal — fête des voisins le 30 mai 2025

Une très belle œuvre commune réalisée en 2 ans par Alain Priot et son équipe de bénévoles des Amis du patrimoine de St Marc. Merci aux donateurs (dons financiers et de matériaux) et aux bénévoles qui ont passé beaucoup de temps et d'énergie à la construction de l'édifice qui s'intègre parfaitement dans ce cadre bucolique en entrée de bourg.

Le four a été béni par l'abbé M-D TIOMELA de la paroisse Notre Dame de la Haute Marche.

La fête des voisins 2025 a suivi l'inauguration avec plus de 70 personnes réunies autour du four dans la bonne humeur et une ambiance très festive dans une commune où il fait bon vivre grâce à un tissu associatif riche et varié. La prochaine fête des voisins est programmée le vendredi 29 mai 2026!



Vente de pains et brioches pour Noël

« Les Amis du patrimoine de Saint Marc à Frongier » propose une vente de pains de campagne de 800 g et de brioches le vendredi 19 décembre à partir de 17h00 au four à pain jusqu'à 19h00.

Merci de passer vos commandes auprès d'Alain PRIOT par mail : lesamisdupatrimoine.smf@gmail.com ou par SMS : 06 82 31 22 31 ensuite il faudra s'approvisionner en conséquence.



Une messe de Noël est programmée
le vendredi 19 décembre à 18h
à l'église de Saint Marc chauffée pour l'occasion.





Mobilité, des solutions existent

Dans notre département, le problème de mobilité a été identifié comme étant un frein majeur à l'insertion sociale et professionnelle. Se déplacer, passer son permis de conduire, acheter ou louer un véhicule, des possibilités existent via le réseau MAP (permanence à la MEF Aubusson, esplanade Charles de Gaulle), qui s'est positionnée et a été retenue comme opérateur unique sur notre département avec une offre de service variée.

Micro-crédit



Micro-crédit social à la mobilité

Renseignements au 05 55 63 93 20

Pour le financement :

- du permis
- de l'achat de véhicule
- des réparations d'un véhicule

entre 300€ et 5999€ de 6 à 72 mois
voir jusqu'à 8000€

Accès : Sans conditions



mobilité-creuse.fr

TUS 23

Transport d'Utilité Sociale
Accessible sous condition

Vous souhaitez vous rendre à un rendez-vous (démarches administratives, santé, justice, etc) ou occasionnellement au travail, en formation, mais vous n'avez pas de moyen de transport.

Réservation au 05 55 63 93 20
du lundi au vendredi de 10h à 12h
et de 14h à 16h
Prise de rdv 48h à l'avance

Condition d'accès au service :

Bénéficiaire de l'assurance veuvage,
de l'allocation demandeur d'asile
de l'allocation adulte handicapé,
de l'ASS, du RSA,
d'un Contrat Engagement Jeune,
de l'allocation supplémentaire d'invalidité,
de la complémentaire santé solidaire (ex CMU),
de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.
sur condition de niveau de ressources
Ou en fonction de votre commune de résidence

Tarif : 0.30 € par km

mobilité-creuse.fr



Maison de l'emploi et de la formation 23

Location solidaire



Pour des personnes en recherche
d'emploi

Réservations au 09 77 94 64 22

VOITURETTE

3.00 € / jour

Cautions 350€



SCOOTER

1.50 € / jour

Cautions 200€



VOITURE

5.00 € / jour

Cautions 350€



VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

15.00 € / semaine ou

55€ / mois

Cautions 350€



Accès sous conditions

mobilité-creuse.fr



Maison de l'emploi et de la formation 23



Installée à Farges, au 17 rue du Dognon, Emmanuelle HOSTELET, case manager, accompagne celles et ceux atteints.e.s d'un cancer ou d'une maladie chronique.

Elle propose 2 hébergements de grande qualité et un espace partagé pour des ateliers ou des activités communes dans un lieu de vie adapté à une aide personnalisée.

L'accompagnement peut se faire sur une période de temps définie à l'avance ou bien à échéance d'un événement, comme la fin d'une thérapie.

Tél : 06 61 99 14 30 mail : contact@les-parapluies-violets.fr





Au Conseil Municipal



Séance du 06 février 2025

Contestation CDEPNAF

La délibération du conseil municipal concernant le certificat d'urbanisme de M Mme Jeandeaux a été retoquée lors du contrôle de légalité des services de la préfecture. Le maire demande au conseil de rajouter sur cette délibération les distances aux réseaux et la référence à l'article demandé.

Taux fiscaux

Le Maire rappelle les taux fiscaux de la commune :

- 34,03% pour la taxe foncière sur le bâti
 - 47,55% pour la taxe foncière sur le non bâti
 - 11,10% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Le maire propose de ne pas modifier ces taux compte tenu des finances saines de la commune et d'une conjoncture économique qui pèse lourd sur le pouvoir d'achat des ménages. Il précise que l'augmentation de la base fiscale augmentera automatiquement les sommes payées par les habitants.

Fongibilité des crédits

Le maire demande au conseil l'autorisation de faire des virements de crédits de chapitre à chapitre hors les dépenses de personnels à hauteur maxi de 7,5 % des crédits ouverts.

Allotissement marché public

Le maire indique que 4 lots ont été allotés sur 9.

Lot 1 : Démolition Maçonnerie – Carrelage Faïence : Eiffage Construction - Bouillot TP

Lot 4 : Menuiserie extérieures : SAS Tomas- Naudon - Mathe

Lot 8 : Électricité, courant forts et faibles : Nogelec – SAS Paroton

Lot 9 : Chauffage Ventilation Plomberie : SARL Trullen – SAS Paroton – SAS Pizon & Cie

Six lots vont devoir être relancés dans le cadre d'une procédure simplifiée

Lot 2 : Charpente couverture

Lot 3 : Étanchéité

Lot 5 : Cloisons

Lot 6 : Menuiserie intérieure

Lot 7 : Revêtement de sol peinture

Le Maire demande d'accepter l'attribution des lots 1, 4, 8 et 9 et de constater les lots 2, 3, 5, 6 et 7 comme infructueux pour lesquels la commune va passer en procédures négociées en direct avec les entreprises.

Séance du 17 mars 2025

Compte Financier Unique CFU Commune

Le Maire présente les dépenses et les recettes. La part des salaires pèse lourd sur le fonctionnement mais reste indispensable eu égard aux services apportés à la population avec une commune qui continue à investir pour l'avenir et entretenir ses biens.

Section de fonctionnement

Dépenses : 318.500,02 €

Recettes : 478.488,85 €

Excédent de l'exercice : 159.988,83 €

Excédent reporté 2023 C/002 : 406.229,62 €

Excédent final : 566.218,45 €

Section d'investissement

Dépenses : 135.673,29 €

Recettes : 187.658,29 €

Excédent de l'exercice : 51.985,07 €

Déficit reporté 2023 C/001 : - 73.304,04 €

Déficit final : - 21.318,97 €

Reste à réaliser

Reste à réaliser dépenses : 52.974,46 €

Restes à réaliser recettes : 3.760,95 €

Reste à réaliser net : - 49.213,51 €

Besoin de financement de la section d'investissement (budget 2025): 70.532,48 €

Le Maire quitte la salle. Michel OLLIER soumet au vote le CFU de la commune

Compte Financier Unique CFU Assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses : 10.331,95 €

Recettes : 12.256,15 €

Excédent de l'exercice : + 1.924,20 €

Excédent reporté 2023 C/002 : 16.479,88 €

Excédent final : 18.404,08 €

Section d'investissement

Dépenses : 3.469,94 €

Recettes : 5931,00 €

Excédent de l'exercice : + 2.461,06 €

Excédent reporté 2023 C/001 : 14.840,18 €

Excédent final : 17.301,24 €

Le Maire quitte la salle. Michel OLLIER soumet au vote le CFU de l'assainissement

Affectation des résultats Commune

Couverture des besoins de financement de la Section d'investissement : 70.532,48 €

Report au C/002 Fonctionnement 2025 : 495.685,97 €

Report au C/001 Investissement 2025 : - 21.318,97 €

Le Maire fait voter l'affectation des résultats pour le budget Commune

Affectation des résultats Assainissement

Report au C/002 Fonctionnement sur le budget 2025 : 18.404,08 €

Report au C/001 Investissement sur le budget 2025 : 17.301,24 €

Le Maire fait voter l'affectation des résultats pour le budget Assainissement

RODP Orange 2024

Le réseau Orange est constitué de 21,656 km d'aérien, 14,365 km en sous terrain et 0,5 m² d'emprise au sol. Le montant de la redevance d'occupation du domaine public RODP versée par Orange se calcule à partir d'un coefficient multiplicateur appliqué à chaque type de réseau pour un total de 1126,51 €

Le Maire propose d'accepter le linéaire proposé, sa répartition et la RODP de 1126,51 €

RODP DORSAL 2022 2023 2024 2025

Le réseau DORSAL est constitué de 2,6 km d'aérien, 237 m de sous terrain et 6,4 m² d'emprise au sol. Le montant de la redevance d'occupation du domaine public versée par DORSAL se calcule à partir d'un coefficient multiplicateur appliqué à chaque type de réseau de 378,72 € pour l'année 2025, 375,71 € en 2024, 365,44 € en 2023 et 331,90 € en 2022.

Le Maire propose d'accepter le linéaire proposé, sa répartition et la RODP de 1451,77 € pour les années 2022 2023 2024 2025



Au Conseil Municipal



Subventions

Le Maire relaie une demande de la coopérative de l'école de 4000 € pour l'organisation d'un voyage scolaire sur 2 jours à Saint Pardoux d'Arnet pour les écoles de Saint Marc et Blessac. La commune est sollicitée à hauteur de 2000 €, il y aura aussi une participation de l'association des parents d'élèves « La Récré » et une prise en charge par les parents.

Le Maire propose de verser une subvention de 2000 € à la coopérative scolaire pour l'organisation du voyage scolaire.

L'association des conciliateurs de justice du Limousin a sollicité la commune pour une adhésion. Les membres bénévoles de cette association interviennent gratuitement sur les situations conflictuelles en amont du tribunal.

Le Maire propose de verser une subvention de 150 € à l'association des conciliateurs de justice.

Adhésions

CAUE : 100 € AMAC : 132 € Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse : 501 €

Le Maire propose de verser les subventions sus citées.

Communalisation des biens de sections

Le maire rappelle que le conseil avait délibéré sur la communalisation de droit des biens de sections pour lesquels les sectionnaires ne payaient pas d'impôt foncier. Cette possibilité a été retoquée par les services de la préfecture eu égard à la jurisprudence sur ces dossiers. Il reste donc la possibilité d'organiser un vote des sectionnaires de chaque village ou de communaliser l'ensemble des terrains de sections de la commune par la demande conjointe du conseil municipal et de la moitié des membres de la section par signature de ces derniers qui doivent avoir leur résidence principale dans le village concerné. Cette procédure étant la plus aisée à mettre en œuvre, Le Maire propose d'effectuer toutes les démarches de consultation des membres des sections pour la bonne réalisation de ces transferts à la commune et d'engager les démarches nécessaires à ces communalisations. Les villages de Margnot et Lachaud seront les premiers concernés.

Rapport RPQS de l'eau potable SIAPE

Le Maire fait un rapport synthétique et réglementaire du SIAPE. Il y a 8 abonnés pour 1 km de réseau, un abonné correspondant à 1,26 personne. Consommation moyenne de 56 m³/abonné. Il existe 6 points de captage avec 98 % d'eau souterraine. Le réseau SIAPE est connecté à celui de la Rozeille pour l'importation et l'exportation. 36 000 m³ d'eau sont perdus à l'année sur les 382 km de canalisation.

En moyenne, le coût pour un ménage est de 3,44 €/m³ pour 120 m³ consommés annuel. Le taux de renouvellement du réseau est de 0,32 %. Le syndicat n'a pas d'endettement.

Séance du 07 avril 2025

Vote du budget de la commune 2025

Fonctionnement : salaire, fluides, entretien courant

Dépenses :

JL Joslin fait une lecture analytique du budget prévisionnel en s'appuyant sur un tableau comparatif aux années précédentes. Les charges les plus importantes restent celles du personnel qui représentent un peu plus de la moitié des dépenses eu égard aux services rendus à la population. L'augmentation du point d'indice sans compensation de charge de l'état pèse également sur notre collectivité. La maintenance, l'entretien des bâtiments, des logements communaux et du matériel sont également des sources de dépenses importantes.

Le total des dépenses s'établit à 956.700,07 € avec un virement de 252.712,16 € vers la section d'investissement afin de financer entre autre l'extension et la restructuration de la salle polyvalente.

Recettes :

La dotation globale de fonctionnement DGF est en légère baisse. Le maire estime cette baisse à 5000 € en moins si on tient compte de l'inflation. Il rappelle que notre commune a fait le choix de ne pas augmenter le taux d'imposition du foncier. A noter que 30 % du FPIC est reversé à la Com Com CGS. Les quatre logements sont loués et la salle polyvalente est régulièrement utilisée. Le prévisionnel des recettes s'établit à 956.700,07 € avec l'excédent reporté de 495.685,97 € de 2024.

Le conseil municipal s'entend pour trouver le bon équilibre entre un investissement mesuré et des réserves de fonctionnement suffisantes pour faire face aux imprévus et avoir un budget le plus sincère possible.

Investissement : Voirie, logements, réseaux, extension salle polyvalente, aménagements

Dépenses :

JL Joslin présente le budget ligne par ligne avec la programmation pluriannuelle de reprofilage, réfection et renforcement de la voirie communale. Il faut également prévoir le projet d'extension de la salle polyvalente estimée à 320.000 HT dont les travaux devraient débuter cette année. Le prévisionnel des dépenses est de 510.784,84 €. Le budget d'investissement comprend également les opérations d'ordre.

Recettes :

La demande de subvention DETR pour les travaux de la salle polyvalente a été acceptée mais la somme allouée n'a pas encore été communiquée par les services de la préfecture. Les recettes comprennent également le versement de la section de fonctionnement, le Boost'Comm'Une, FCTVA, d'autres aides à l'investissement...

Le maire met au vote le budget

Vote du budget assainissement 2025

Fonctionnement

Dépenses :

Elles sont principalement constituées des vidanges (station du bourg), des prestations de la SAUR, des analyses d'eau et surtout pour cette année, le curage de la lagune de Farges. Il faut également valoriser le temps de travail du personnel pour l'entretien des stations estimé à 2400 € (100 heures à 24€/h) ainsi que l'utilisation du matériel pour 600 € (à 30€/h). Il faut ajouter les amortissements pour un prévisionnel de 29.875,02 €

Recettes :

Elles sont constituées de l'excédent reporté 2024, des redevances et des opérations d'ordre.

Investissement

Dépenses :

JL Joslin propose une provision de dépense de 23.232,04 €, amortissement compris, pour faire face à tout problème technique comme le changement d'une pompe et la reprise structurelle pour sécuriser les berges de la lagune de Farges suite au curage.



Au Conseil Municipal



Recettes :

Elles sont abondées par le solde reporté 2024, les opérations d'ordre et le virement de la section de fonctionnement pour l'équilibre budgétaire.

Le maire met au vote le budget

Modification DETR voiries 2025

Le maire explique que les services de la préfecture demandent d'indiquer le numéro des voies communales concernées par la demande de subvention DETR du 10.06.2024.

Congres : Chemin d'accès au 18

Farges : Intersection Route de Limoges (RD941) / Impasse de la Caux

Intersection Route de Margnot (VI 205) / Chemin de l'ancien Lavoir

Margnot : Chemin accès au 15 Route de Vallière (VI 205)

La Goutelle : VC 2 entre VC 5 et La Goutelle

Chambrouitière : Chemin de la Chataigneraie et Chemin de l'Ouchette

Bourg de Saint Marc : Chemin Salle Polyvalente au Garage communal 24 rue de la Planchette Le Bourg

Plateforme container verre et déchets ménager située au cimetière

Le Maire met au vote cette notification, il propose de retenir l'entreprise Ponzo T.P pour un montant H.T de 23 081,50€ dépenses inscrite au compte 2151 du budget 2025.

Création/Suppression de postes

Le maire fait part des avancements de grade possibles pour 2 des postes de 35h des agents titulaires :

Marie Noelle BAYRAND : promotion d'agent de maîtrise à agent de maîtrise principale

Daniel BRANDON : promotion d'adjoint technique principal 2ème classe à adjoint technique principal 1ère classe

Le maire propose de valider ces avancements de grade

Mise à jour du tableau des effectifs

L'avancement de grade des agents oblige à la création de postes qui seront validés en commission paritaire du centre de gestion de la Creuse.

Poste et nombre

Adjoint administratif 2ème classe : 1

Adjoint technique principal 1ère classe : 1

Adjoint technique principal: 1

Agent de maîtrise principal : 1

Agent de maîtrise : 1

Adjoint technique 2ème classe : 2

ATSEM : 0

Contrat Aidé : 1

Le maire propose de valider le nouveau tableau des effectifs.

Offre marché public

Le maire indique les propositions de la commission de l'aide à la décision pour le choix des entreprises retenues pour les travaux de la salle polyvalente. Il rappelle le règlement de notation sur lequel s'est appuyé la commission.

Lot1 : Gros œuvre, démolition -maçonnerie-carrelage-faïence : Eiffage 135000 €

Lot2 : Charpente Couverture : Saintemartine 25845,59 €

Lot 3 : Etanchéité : JBF Etanchéité 7191,63 €

Lot 4 : Menuiserie extérieure : Naudon & Mathe 13639,97 €

Lot 5 : Cloisons-doublages-faux-plafonds : Mollica 25442,75 € panneaux acoustiques salle en option

Lot 6 : Menuiseries intérieures Bois : Mollica en sous-traitance 11132,18 €

Lot 7 : divisé en 2 lots : Lot 7 : Peintures et lots 7 bis : revêtement sol avec nouvel appel d'offre

Lot 8 : électricité courants forts et faibles : Nogelec 21112 €

Lot 9 : Plomberie chauffage Ventilation : Trullen bâtiment 80881,20 €

Soit 320.648,16 € HT de travaux hors peinture et revêtement pour un prévisionnel de 270.000 €.

Le maire justifie cette augmentation par les études de sol qui obligent à des fondations contraintes et plus onéreuses, l'évolution du tarif des matériaux, le lot plomberie-chauffage – ventilation avait été sous-estimé.

Séance du 23 avril 2025

En amont du conseil municipal, Julie DELOBEAU cheffe de projet et Claude BIALOUX vice-président de la communauté de communes Creuse Grand Sud ont présenté le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi porté par la Communauté de communes. La ComCom est accompagnée par le cabinet d'étude Auddicé Urbanisme (Clermont Fd), le projet est actuellement dans sa phase1 (sur 4) de diagnostic. Il s'appuie sur des données objectives de notre territoire mais également plus subjectives voire prospectives. Il s'agit de définir d'ici 4 à 5 ans un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale en remplacement du règlement d'urbanisme national (RNU) qui s'applique actuellement à notre commune. 3 thématiques principales ont été retenues par les élus communautaires :

- Habiter le territoire
- Maintenir et développer l'économie
- Préserver nos patrimoines

Après la présentation de la méthodologie et du diagnostic, l'équipe municipale a travaillé sur une carte de la commune pour identifier ses spécificités (zones à préserver, secteurs dangereux, secteurs de rencontre des habitants...).

Convention prévoyance santé avec le CDG23

Le Maire rappelle qu'à partir du 1er janvier 2026, notre collectivité aura l'obligation de prendre en charge une partie de la mutuelle santé des agents. Une première délibération avait prévu un minima de participation de 15 €. Le maire propose de confier au Centre de Gestion de la Creuse le choix de la mutuelle conventionnée pour statuer sur la somme définitive. A noter que les agents n'ont pas l'obligation d'adhérer à une mutuelle et qu'ils peuvent en choisir une non-conventionnée.

Taux de promotion pour avancement de grade

Suite au dernier conseil municipal concernant l'avancement de grade de deux agents, le maire propose un taux de promotion de 100% pour le poste d'agent de maîtrise principal et 100% pour le poste d'agent technique principal 1ère classe.

Offres de marché public

Le maire fait part de l'allocation des deux derniers lots :

Lot 7 : Revêtement de sol : Monsetier 17260 ,98 €

Lot 7 bis : Peinture : Fleury 17983,15 € (compris les peintures extérieures).

Le maire fait le point de tous les lots maintenant allotés :

Lot1 : Gros œuvre, démolition -maçonnerie-carrelage-faïence : Eiffage 135000 €

Lot2 : Charpente Couverture : Saintemartine 25845,59 €



Au Conseil Municipal



Lot 3 : Etanchéité : JBF Etanchéité 7191,63 €
 Lot 4 : Menuiserie extérieure : Naudon & Mathe 13639,97 €
 Lot 5 : Cloisons-doublages-faux-plafonds : Mollica 25442,75 €
 panneaux acoustiques salle en option
 Lot 6 : Menuiseries intérieures Bois : Mollica en sous-traitance 11132,18 €
 Lot 7 : Revêtement de sol : Monsetier 17260,98 €
 Lot 7 bis : Peinture : Fleury 17983,15 €
 Lot 8 : électricité courants forts et faibles : Nogelec 21112 €
 Lot 9 : Plomberie chauffage Ventilation : Trullen bâtiment 80881,20 €
 Soit un total de 355.489,45 € HT

Le maire propose de notifier la signature des marchés de l'ensemble des lots.

Financement de l'extension de la salle polyvalente

Le maire propose au conseil d'adopter un nouveau plan de financement maintenant que tous les lots sont pourvus :

DEPENSES

Architecte : 35.550 €
 Etude de sol : 1333,33 €
 Bornage : 890 €
 Coordination SPS : 2425 €
 Contrôle technique : 2000 €
 Etude thermique : 6400 €
 Travaux : 355.489,45 €
 Total : 404.087 €

RECETTES

DETR 54 % : 217.033 €
 Autofinancement : 187.054 €

Séance du 23 juin 2025

Numération et dénomination chemin dans Chambrouitière

Le Maire propose d'attribuer le N° 3 dans le chemin qu'il propose de nommer « Chemin du Verminier » pour la propriété sise sur la parcelle ZL 150 à Chambrouitière.

Délibération motivée projet Mme XU

Le maire présente le projet de création d'une champignonnière sur la commune par Mme XU et l'intérêt de cette nouvelle activité économique génératrice de 5 emplois à terme. Eu égard au développement de la commune particulièrement par l'augmentation de sa population, le maire propose au conseil d'émettre un avis favorable pour la saisine de la CDPENAF déposée par Mme XU et de l'accompagner dans ses démarches ultérieures.

Transfert assainissement collectif

Le maire rappelle que la Loi Notre imposait le transfert de l'assainissement collectif aux communautés de communes à la fin de l'année 2025. Les études de transfert ont été réalisées. Cette loi a été modifiée le 13 Mars 2025 et abroge l'obligation de transfert. Le conseil communautaire de Creuse Grand Sud demande la consultation des communes pour un transfert éventuel de la compétence assainissement collectif à la communauté de commune avec une mise en application en janvier 2027. Le conseil communautaire propose 3 possibilités :

Proposition 1 : Toutes les communes transfèrent leur compétence assainissement à CGS

Proposition 2 : Seules les communes volontaires transfèrent leur compétence assainissement à CGS

Proposition 3 : pas de transfert, la commune conserve la compétence assainissement collectif. Les 3 propositions sont mises au vote

Proposition 1 : 0

Proposition 2 : 4

Proposition 3 : 3

La proposition 2 est adoptée avec la condition sine qua non que la commune de Saint Marc continue l'entretien courant avec refacturation à la ComCom afin d'avoir une pleine maîtrise et suivi du fonctionnement des 2 stations.

Marché public

Le maire fait un point sur le coût des travaux/études de la restructuration – agrandissement de la salle polyvalente évalué à 404.087 € HT et 80.000 € de TVA

La notification DETR sur le devis initial était de 217.033 € soit 187.000 € d'autofinancement en y ajoutant une fraction de TVA à récupérer pour un total 201.000 € de reste à charge pour la commune sur le projet.

Le maire propose un emprunt pour la part FCTVA et DETR pour une somme de 180.000 €

- Choix 1 : ouverture d'une ligne de trésorerie sur 12 mois et un remboursement au fil de l'eau et des intérêts de 2,74% sur l'argent effectivement consommé et 0,15 % sur celui non consommé sur 1 an.

- Choix 2 : prêt relais sur 1 à 2 ans avec l'obligation de consommer la totalité de la somme empruntée et un taux d'emprunt de 2,39 % sur 12 mois et 3,64 % à 24 mois.

Compte tenu de la souplesse de la ligne de trésorerie et de son moindre coût, le conseil se positionne sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 180 000 €.

Voirie 2025

JL Joslin et M Ollier ont fait le tour de la commune avec les entreprises pour des travaux exhaustifs évalués à 85.000 € HT. Le conseil se prononce sur un montant maximum de 35.000 € pour les travaux les plus conséquents sur le réseau communal.

Nombre de siège à la communauté de commune Creuse Grand Sud

Le maire rappelle qu'actuellement le nombre de sièges est lié à des accords locaux issu du droit commun. En prévision de la prochaine mandature (élections municipales), un débat a eu lieu à la ComCom sur le nombre de sièges à pourvoir pour chaque commune lors de la prochaine mandature avec plusieurs propositions. Le maire propose de rester sur le droit commun avec la répartition actuelle.

Vidange de la lagune de Farges

Le maire présente le devis en fonctionnement de 17950 € HT (pompage, transport, épandage, vidange des eaux de surface) sachant que les études préliminaires ont déjà coûté 6162.5 € HT. Le maire propose au conseil de signer le devis de 21540€ TTC pour une réalisation des travaux en septembre.

Recensement 2026

JL Joslin indique que la population de la commune sera recensée en janvier/février 2026 et qu'il faudra recruter deux agents recenseurs. Ces deux agents devront suivre deux demi-journées de formation. Le maire propose de fixer l'indemnité à 600 €/agent avec une prise en charge partielle par l'état, il demande au conseil de le nommer coordonnateur du recensement.

Décision modification Assainissement

Suite à un problème de TVA sur une facturation, le maire propose d'annuler un titre sur l'année 2024.



Au Conseil Municipal



Séance du 2 septembre 2025

Ratio avancement de grade

Le Maire propose de définir le ratio d'avancement de grade pour le personnel titulaire selon les grilles suivantes :

100 % pour l'agent technique 2ème classe correspondant à un agent de la commune

100 % pour l'agent de maîtrise principal correspondant à un agent de la commune

SDEC modification statutaire

Le maire présente le projet du SDEC d'étendre ses domaines d'intervention avec la réalisation d'étude des extensions des réseaux électriques, eau potable, eaux usées Il demande au conseil municipal de se prononcer et d'autoriser le SDEC à prendre ces nouvelles compétence PCRS.

assainissement

Le maire fait un point sur le coût des travaux pour le curage de la lagune de Farges (études, pompage, transport, épandage, vidange des eaux de surface, reprise de rives) estimés à 28.476 €. Ces travaux sont considérés comme du fonctionnement par le CGCL (code général des collectivités locales) or le total à payer est supérieur aux recettes de fonctionnement disponibles dans le budget annexe Assainissement 2025. Compte tenu de l'excédent en section d'investissement, le maire demande au conseil l'autorisation d'écrire et de déposer une demande de dérogation motivée en préfecture afin d'autoriser le transfert d'une partie de l'excédent d'investissement vers le fonctionnement pour la réalisation des travaux sus cités.



La dernière manche UFOLEP de l'année comptant pour le championnat départemental de cyclo-cross aura lieu le dimanche 16 novembre dans le bourg,

Venez les encourager!



En raison des travaux et de l'indisponibilité de l'intégralité de la salle polyvalente, la cérémonie des vœux, le repas des seniors et la distribution des colis se feront après les vacances de février.

Merci de votre compréhension



Recensement 2026 : choix agents recenseurs et rémunération

JL Joslin rappelle que la population de la commune sera recensée en janvier/février 2026 et qu'il faut recruter deux agents recenseurs. Ces deux agents devront suivre deux demi-journées de formation à distance. Le maire propose de fixer l'indemnité à 600 € brut par agent avec une prise en charge de 66% par l'état.

Devis vitraux

Le maire présente le projet de création de 3 vitraux (1 central et 2 latéraux) pour l'église par un maître verrier de Vallière. S'agissant d'une création, il n'y a pas de possibilité d'aides financières par la fondation du patrimoine et du Département. Compte tenu du devis total, le maire propose au conseil de statuer sur la création, la protection et la pose du vitrail central pour un montant de 4702 € HT.



Un changement dans la continuité

33 ans après avoir créé et développé sa pépinière, Philippe BOUSTIE passe la main « verte »! Il avait la volonté de transmettre son entreprise et prolonger les services rendus à une clientèle fidèle. Charlie GENDRE, originaire de Vendée et paysagiste de métier, lui succède depuis fin octobre.

Charlie reprend toutes les activités de la pépinière BOUSTIE et son personnel : Jérôme, Joël et Dominique.

Charlie et sa famille ont eu un « coup de cœur » pour notre région où ils ont posé leurs valises. Nous leur souhaitons une belle installation.

G2A : Entretien espace vert, vente de plants, fleurs, arbres, fruitiers, paysagiste.

Charlie GENDRE Route de Limoges, Farges

Tél : 06 87 17 97 77 ou 05 55 83 85 69

